



95720 LE MESNIL-AUBRY

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE DE PARIS
A L'OCCASION D'UNE BROCANTE
LE DIMANCHE 18 MAI 2025**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions et leurs textes d'applications,

Vu l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée par les arrêtés subséquents,

Vu la demande d'autorisation déposée par le président de l'association « L'AS DE CŒUR ».

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour permettre le bon déroulement de la Brocante, de faciliter la circulation, d'organiser le stationnement et le cheminement des piétons.

ARRÊTÉ

Article 1 : A compter du dimanche 18 mai 2025 de 6h00 à 18h00, **le stationnement sera interdit** Place Robert DESACHY ainsi que dans les deux sens de la rue de Paris :

- Côté pair du 76 rue de Paris au 106 bis rue de Paris, ainsi qu'à l'intersection de la rue de Paris (angle rue Paris / rue des Martinets).
- Côté impair du 95 rue de Paris au 117 rue de Paris.

Article 2 : A compter du dimanche 18 mai 2025 de 6h00 à 18h00, **la circulation sera interdite** dans les deux sens du 76 au 117 de la rue de Paris, ainsi qu'à l'intersection de la rue de Paris (angle rue Paris / rue des Martinets).

Article 3 : La fourniture, la pose et la mise en place de la signalisation seront à la charge de la commune du Mesnil-Aubry.

Article 4 : Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Val d'Oise, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'incendie et de secours du Val d'Oise,
- Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie d'Ecouen.

Fait à Le Mesnil-Aubry, le 25 avril 2025,

Le Maire

Martine BIDEI

